



## Convention écrite et rédigée par nos mains pour divorce

Par **mampp**, le **02/07/2013** à **17:10**

*merci de me dire (mon époux ayant déposé sa requête) que j'ai reçu ce matin pour rupture de la vie commune :) si mon mari et moi pouvons mettre par écrit une convention puisque nous sommes mis d'accord pour prestation compensatoire et pour pension en attendant jugement: sachant que seulement moi dirais au juge : moi c'est séparation et non divorce*

*a quel moment donnait cette convention : conciliation prévue 10-09-2013*

*je sais que vous avez répondu à mes messages mais là je veux savoir pour convention; mme si le juge opte et prononce divorce ça va bien compris ce sera divorce pour altération de vie commune (6 ans)*

*nous avons 2 avocats différents*

*peut-on dès à présent faire et donner ce qu'on désire (nos biens déjà séparés depuis + de 5 ans)*

*merci mampp*

Par **youris**, le **02/07/2013** à **17:21**

bjr,

si c'est un divorce pour acceptation du principe de la rupture du mariage, vous pouvez soumettre au juge à tout moment de la procédure toute convention ou accord passé avec votre époux.

le juge homologuera la convention si les intérêts des époux et des enfants sont préservés.

cdt